

L'an deux-mille-vingt-deux,
le 08 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 02 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-
LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER,
M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO,
Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme explique au Conseil Communautaire que le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) est un dispositif de l'ADEME qui a pour but de soutenir les collectivités dans leurs démarches de transition écologique. L'ADEME propose un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

La démarche se structure en 2 phases sur une durée de 4 années :

1. Phase 1 (18 mois)
 - Audits des référentiels identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités.
 - Identification et description des axes politiques et les projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
 - Récapitulatif et analyse des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés en phase 1.
 - Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe qui alimentera les plans d'actions
 - Elaboration d'un premier plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.
2. Phase 2 (30 mois)
 - Suivi des plans d'actions régulier avec les gouvernances internes et externes.
 - Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire
 - Evaluation en fin de phase 2 de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels.

La stratégie de la Jeune Loire :

Ce contrat se présente comme une opportunité à l'heure où le territoire entre en phase de finalisation du PCAET et il faut donc envisager ce contrat comme un outil d'aide à la mise en œuvre du PCAET proposant aux Communautés de Communes des moyens pour animer le réseau, les soutenir dans leurs actions...

n° 20221108_D_143

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Objet : ADEME :
Contrat d'Objectifs
Territorial – COT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

La première phase du dispositif requiert essentiellement un soutien en matière d'ingénierie.
La seconde demande la prolongation de l'aide en matière d'ingénierie et le soutien des actions concrètes mise en œuvre.

Il est donc proposé de mutualiser l'ingénierie durant toute la durée du contrat, mais en modulant la part d'animation commune entre la phase 1 et la phase 2 afin d'ajuster l'ingénierie à l'échelle territoriale optimale. Le besoin recensé est alors d'un ETP pour les 4 années avec une répartition envisagée de la manière suivante :

	PETR	Communautés de Communes
PHASE 1- 18 MOIS		
Missions	<ul style="list-style-type: none"> > Animer, mobiliser les acteurs et coordonner la démarche > Réaliser un état des lieux des deux politiques (climat air énergie et économie circulaire) > Assurer le suivi des audits de l'ADEME 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner à la définition des objectifs d'amélioration en s'appuyant sur les audits > Apporter une aide technique à la définition du plan d'action opérationnel de la phase 2 du COT
Répartition de l'ingénierie	50%	50%
Estimation en jours	150 jours	150 jours (soit 30 jours par CC)
PHASE 2 – 30 MOIS		
Missions	<ul style="list-style-type: none"> > Animer et coordonner la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> > Suivi technique des actions > Suivi des objectifs (outils ADEME) > Formation des personnels > Communication sur la démarche
Répartition	20%	80%
Estimation en jours	100 jours	400 jours (soit 80 jours par CC)

Il convient de préciser le budget prévisionnel de ce dispositif :

PHASE 1			
	Montant Dépense	Montant Subvention	Montant autofinancement
PETR			
Animation + frais de mission 1 ETP (18 mois)	86 250 €	75 000 €	11 250 € (PETR)
/ / / / /			
PHASE 2			
	Montant Dépense	Montant Subvention	Montant autofinancement
PETR			
Animation + frais de mission 1 ETP (30 mois)	143 750 €	125 000 €	18 750 € (PETR)
COMMUNAUTES DE COMMUNES			
Actions engagées par les EPCI	300 000 €	150 000 €	150 000 € (30 000 par EPCI)
TOTAL PHASE 2	443 750 €	275 000 €	168 750 €
/ / / / /			
TOTAL COT	530 000 €	350 000 €	180 000 €
	Autofinancement 5 EPCI		150 000 €
	Autofinancement PETR		30 000 €

Le conseil syndical du PETR a délibéré favorablement le 20 octobre dernier sur ce Contrat d'Objectifs Territorial (COT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

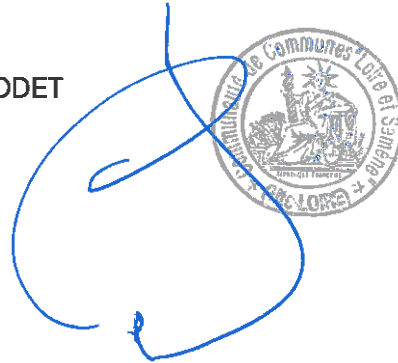
- Soutient la demande du PETR à bénéficier du COT,
- Autorise le PETR à solliciter les subventions afférentes,
- Accepte de mobiliser une ingénierie mutualisée pendant la durée du contrat.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'F. Girodet', written over a circular official seal. The seal contains the text 'Communauté de Communes Cote et Semène' and '1982-2015'.